Identifiant unique* : 040-214003139-20160704-2016_D16-DE
Envoyé en préfecture, le 06/07/2016 - 09:38
Reçu en préfecture, le 06/07/2016 - 09:40

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 29/06/2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2016
--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D
Délibération n° 16

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Mise en œuvre du Contrat local de Sécurité

Le CLSPD « contrat local de sécurité et prévention de la délinquance » se définit comme le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Dès le dernier trimestre 2015 en préfecture, puis lors d'une réunion de travail en sous-préfecture le Lundi 4 juillet 2016, M. le Maire a évoqué avec M. le Sous-préfet, la nécessité de réfléchir avec les services de l'Etat et les différents acteurs locaux, à la création effective d'un CLSPD.

Il s'agit sur le territoire communal de mettre l'accent sur l'échange d'informations entre les institutions et organismes publics et privés afin de mettre en œuvre différentes actions.

Dès à présent différents axes forts ont été retenus comme premières pistes de travail :

Sécurité routière et Vitesse
Action sociale Education et parentalité
Addictions diverses
Atteintes aux biens et incivilités.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20160704-2016_D16-DE
Envoyé en préfecture, le 06/07/2016 - 09:38
Reçu en préfecture, le 06/07/2016 - 09:40

Les enjeux outre des échanges d'informations, seront d'associer les différents acteurs du territoire dans des sensibilisations, actions de prévention ou définition d'actions.

Un arrêté du Maire viendra préciser la composition du CLSPD. Il est présidé par M. le Maire et comprendra notamment l'élu de la commune en charge des questions de sécurité et le Directeur général des services, le Représentant de l'Etat sur le Département et le Procureur de la république ou leurs représentants, et différents acteurs locaux.

Des réunions de travail en relation avec les services de l'Etat définiront les prochaines actions et le calendrier, tout en veillant d'une part à favoriser le développement et le renouvellement des politiques locales de prévention de la délinquance, et d'autre part de renforcer les dispositifs locaux de prévention.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable pour la création d'un CLSPD,
De solliciter les services de l'Etat pour la mise en place du CLSPD
D'autoriser M. le Maire à créer, par arrêté, le C. L. S. P. D., dans les conditions évoquées, et le respect de la règlementation
D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité et une abstention : M. BRUEY

DONNE un avis favorable pour la création d'un CLSPD.

SOLLICITE les services de l'Etat pour la mise en place du CLSPD.

AUTORISE M. le Maire à créer, par arrêté, le C. L. S. P. D., dans les conditions évoquées, et le respect de la règlementation.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES